

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 37 (1901)
Heft: 33-34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

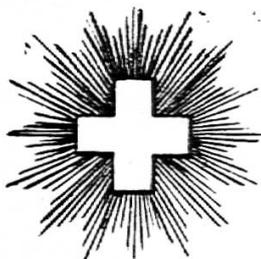
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVII^{me} ANNÉE

N^o 33-34.



LAUSANNE

24 Août 1901.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE: *L'« Educateur » de 1899 à 1902.* — *Miettes historiques.* — *Chronique scolaire: Jura bernois, Genève, Vaud, Tessin, Etats-Unis.* — *Partie pratique: Géographie locale: La cour.* — *Histoire nationale: Rodolphe de Habsbourg (fin).* — *Dictées.* — *Solution d'un problème de géométrie.* — *Gymnastique pour jeunes filles.* — *Errata.*

L'« Educateur » de 1899 à 1902.

*Rapport présenté à l'assemblée générale
de la Société pédagogique de la Suisse romande, à Lausanne,
le 16 juillet 1901.*

L'*Educateur*, vieux de trente-sept ans, est arrivé à l'âge de raison. Sans avoir perdu toutes les illusions de première jeunesse, il a atteint ce moment de la vie où il n'est plus permis de se payer de mots et où les choses apparaissent sous leur véritable aspect. A l'heure où nous allons franchir une nouvelle étape, il ne sera pas inutile de faire un retour sur nous-mêmes, de nous recueillir un instant, pour nous demander quels ont été nos succès, afin de les soutenir et quels ont été nos échecs, afin de les réparer, si possible. Arrêtons-nous donc quelques minutes et, suivant le mot du fabuliste :

Ne nous flattons donc point; voyons sans indulgence
L'état de notre conscience.

* * *

Mesdames et Messieurs, il y a juste trois ans que vous adoptiez à Bienne les nouveaux statuts de la *Société pédagogique de la Suisse romande*. Vous décidiez, entre autres, que le journal de la Société n'irait plus de canton en canton, ne se déplacerait plus à chaque renouvellement de votre Comité.

Il s'agissait, comme le disait M. le professeur Rosier à notre dernier congrès, « de donner à l'*Educateur* un caractère romand intercantonal et d'en faire un organe qui parvint à s'imposer par le nombre et la cohésion de ses abonnés ». A l'unanimité, le Congrès de Bienne décida que le journal aurait un siège fixe désigné par l'Assemblée générale. (Voir art. 11 de nos statuts). Seuls les congrès seraient itinérants. L'*Educateur* n'avait

plus ainsi le caractère obligatoire qu'il gardait autrefois. Pour faire partie de notre association, il n'était pas nécessaire d'être abonné à son organe. Le journal devait avoir plus d'indépendance et vivre de sa vie propre.

Votre Comité de rédaction se mit à l'œuvre sans tarder. Grâce à la bienveillance qu'il rencontra chez le très regretté Fritz Payot, propriétaire et éditeur de l'*Ecole*, les deux principaux périodiques scolaires de la Suisse romande fusionnaient et le nouvel organe, profondément modifié dans son ordonnance générale, paraissait *régulièrement* tous les huit jours. Nous soulignons ce mot *régulièrement*, car on oublie trop qu'un journal, pour être scolaire, n'en est pas moins un journal et qu'il doit paraître au jour et à l'heure fixés.

Au bout de trois mois, nous avons la joie de constater que le succès matériel et moral de notre revue était assuré. L'*Educateur* tirait à 2300 exemplaires et comptait plus de 2000 abonnés payants, dans les diverses sections de notre Suisse romande, dans la Suisse allemande et à l'étranger. Ce chiffre n'avait été atteint jusque là par aucun périodique scolaire de la Suisse française. Nos principaux journaux politiques consacraient à notre modeste publication quelques articles sympathiques. L'*Educateur* franchissait les limites de notre pays. Il était commenté et reproduit par les revues scolaires de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche, de Russie, de Roumanie, etc.

Contrairement à ce que l'on constatait autrefois, le nombre des abonnés, au lieu de diminuer pendant la seconde année de la période triennale, allait croissant et accusait une sensible augmentation. Cette situation réjouissante s'est maintenue dans la troisième année de l'exercice.

Vous savez ce que le journal est aujourd'hui. Pour la modique somme de 5 francs, il donne 52 numéros par an, soit plus de 800 pages. L'*Educateur*, qui est lu par plus de 3000 personnes par semaine — car il a pénétré dans les cercles littéraires et scolaires, ainsi que dans les écoles normales et les sections pédagogiques, — constitue un foyer de lumière et de chaleur dont le rayonnement va ainsi grandissant.

* * *

Dans la *partie générale*, votre organe s'est inspiré, autant qu'il a dépendu de son rédacteur, des principes de la pédagogie éducative. En face de doctrines éclectiques, chancelantes, peu propres à former une conviction chez nos instituteurs, il a continué à défendre la cause de l'*enseignement éducatif*, qui entend que l'on envisage la pédagogie comme une véritable science. C'est ainsi que nous avons fait une place aux développements récents de la pédagogie expérimentale, fondée sur de nombreuses observations, suivies et méthodiques, dans les écoles et dans les laboratoires. Nous avons prêté une attention soutenue à toutes les manifestations en faveur d'une éducation nouvelle considérée comme un ensemble de vérités liées entre elles par les principes et la méthode et non comme un agrégat de recettes empiriques.

Placés entre quatre grands pays, entre les deux principaux courants pédagogiques de France et d'Allemagne, il nous est peut-être plus facile

qu'à d'autres de faire le départ de ce qui doit être pris ou laissé chez nos voisins et de servir de lien entre eux. Les systèmes d'éducation de l'étranger, transplantés tels quels sur notre sol ne peuvent nous convenir entièrement. Encore faut-il les adapter à nos mœurs, à notre tempérament national, à notre vie, à notre mentalité.

L'Ame d'un enfant, l'Éducation nouvelle, la Méthode active, Pour la pédagogie, le Nouveau plan d'études pour les écoles enfantines et les écoles primaires du canton de Vaud, l'analyse du suggestif ouvrage de Lacombe, Essai d'un enseignement basé sur la psychologie de l'enfant, l'École à l'Exposition universelle de Paris en 1900 nous ont fourni l'occasion de préciser le mouvement actuel des idées pédagogiques et d'en marquer les principales étapes.

* * *

La *partie pratique*, imprimée presque entièrement en petits caractères, occupe environ la moitié des colonnes du journal. L'avis aux lecteurs du 1^{er} janvier 1899 annonçait en quelques mots le programme à poursuivre. Qu'on nous permette de le rappeler ici :

« Convaincu que la science de l'éducation a ses sources vives dans une union intime des lois théoriques et des applications que l'on en fait en classe, nous ferons une large part à la *partie pratique*. Cette dernière n'aura d'autre but que de mériter son nom. Elle tiendra compte des besoins de l'école et de la vie et cherchera à faciliter la tâche des maîtres en jetant un pont entre la théorie et la pratique, en établissant un lien entre les données spéculatives et les applications que l'on en peut faire. Nous interpréterons nos divers plans d'études soit en donnant des séries de leçons, soit des leçons-types. On trouvera, en outre, dans cette partie du journal des leçons de couture, des leçons pour les classes enfantines, des leçons de gymnastique et de travaux manuels, branches pour lesquelles nous nous sommes assuré le concours de bons spécialistes. Nos lecteurs auront ainsi la garantie que tout ce qui leur sera offert dans cette partie du journal aura été éprouvé au creuset de l'expérience. »

Nous avons essayé de tenir parole. De fidèles et zélés collaborateurs nous ont envoyé de nombreuses leçons préparées, accompagnées d'exercices d'application ; d'autres collègues préfèrent recueillir pour notre journal des renseignements ou des matériaux qu'ils puisent dans les livres et les publications périodiques. Toutes ces choses sont utiles au maître d'école. Ce qu'il faut éviter, c'est la publication de ce que chacun trouve en consultant sa modeste bibliothèque. La tâche de l'*Éducateur* consistant avant tout à orienter l'enseignement par des exemples et des conseils pratiques, conformes aux données de la science et de l'expérience, nous n'avons pas cru devoir fournir une sorte de pain quotidien à l'usage des instituteurs : l'espace relativement limité dont nous disposons et le grand nombre des branches d'études qui figurent au programme nous interdisent cette manière de faire. Pour les mêmes raisons, nous ne donnons pas de cours suivis, mais seulement des séries de sujets sur chaque partie du plan d'études primaires.

On conviendra sans peine qu'il est difficile, dans un organe pédagogi-

que romand, de maintenir constamment l'unité d'idées et de méthode, surtout lorsqu'on laisse à chaque collaborateur liberté complète dans le choix des sujets et dans la manière de les présenter. Malgré ces inconvénients, nous espérons avoir conservé à l'*Educateur* son individualité, sa vie propre, son caractère nettement progressiste. En vertu de ces considérations, il ne nous a pas été possible d'accorder une place à tous les travaux qui nous sont parvenus : plusieurs restent en portefeuille et quelques-uns ont été rendus à leurs auteurs, qui trouvaient à les utiliser ailleurs.

Le point de vue où nous nous plaçons pour juger de la valeur d'un travail scolaire peut ne pas plaire à chacun ; qui réussira à satisfaire toutes les exigences et tous les goûts ? Nous croyons cependant avoir frayé la voie à quelques idées justes, sinon nouvelles. Les sciences d'observation, histoire naturelle et géographie, occupent, à côté de l'histoire nationale, la place d'honneur dans la partie pratique. Certaines leçons publiées dans l'*Educateur* ont attiré l'attention de la presse scolaire étrangère ; maintes pages ont été citées dans le *Manuel général* de l'enseignement primaire en France ; l'*Educatore della Svizzera italiana* a traduit plus d'une dizaine de leçons d'un de nos collaborateurs. Ce témoignage de nos confrères est un précieux encouragement.

Loin de nous cependant la pensée d'avoir réalisé tous les progrès désirables. Il y a encore beaucoup à faire, nous le savons, pour que notre journal rende les services qu'on en attend. Quelques parties de son programme se trouvent un peu sacrifiées ; d'autres, en revanche, sont abondamment représentées : l'équilibre n'est pas toujours facile à maintenir dans la multitude des choses que comporte un enseignement encyclopédique. La correction du langage, l'élégance du style, ont sans doute reçu par-ci par-là quelques atteintes : l'homme d'école n'est pas toujours un écrivain. On pourrait aussi désirer plus de variété non-seulement dans le choix des matières, mais surtout dans la forme donnée aux articles didactiques. Le lecteur de nos jours ne daigne lire que ce qui ne coûte pas d'efforts ; le journaliste scolaire ne lui plaira qu'à force d'habileté, de travail, de persévérance. C'est pourquoi nous avons fait appel à tous les hommes d'expérience et de bonne volonté pour nous aider à remplir cette lourde tâche. La partie pratique de l'*Educateur* ne pourra suffire aux besoins des écoles et des instituteurs qu'avec le concours régulier des praticiens de mérite de la Suisse romande.

* * *

Il serait fastidieux, sinon impossible, aujourd'hui où le journal est devenu hebdomadaire, de passer en revue les diverses rubriques du journal et les multiples articles qui y ont paru. Cherchons plutôt à dégager les idées directrices, à faire la synthèse des faits qui s'imposent à notre attention.

Dans le *Jura Bernois*, la question des examens de recrues est encore à l'ordre du jour. Une neuvième année scolaire, après avoir été supprimée, a été rétablie. Une loi sur l'éligibilité des femmes dans les commissions scolaires a été repoussée par le peuple bernois, le 4 novembre 1900. La fameuse

loi sur les châtements corporels n'a pas encore trouvé de solution définitive. Discutée en première lecture au Grand Conseil, le 11 mars 1900, elle sera reprise dans une prochaine session. Un règlement suivra. Il dira, paraît-il, où, quand et comment le maître doit frapper. La question de l'École normale y est encore pendante. Il avait été, un moment, proposé de la transférer à Delémont. La récente décision du Conseil d'Etat qui va faire procéder aux réparations les plus urgentes du bâtiment actuel semble bien indiquer que Porrentruy continuera à être le siège de l'École normale des instituteurs.

La *Cité de Calvin* ne s'est point arrêtée dans sa marche vers le progrès. La mort d'Alexandre Gavard y a laissé un grand vide, sans doute, car il tenait une place considérable dans les Conseils de la nation et il exerçait une influence décisive et heureuse sur la direction des affaires genevoises, romandes et suisses.

En effet, Gavard s'est dépensé corps et âme pour l'école du peuple. Il se donnait tout entier quand il s'agissait d'entrer en lice pour « l'école et la démocratie », suivant la formule qu'il affectionnait. Et cette tâche gigantesque, il l'accomplit simplement, parce que c'était son devoir. Nous rappelant la pensée de V. Hugo, il nous disait un jour : « Servir la patrie est la moitié du devoir, servir l'humanité est l'autre moitié ». Défenseur éloquent de l'école du peuple, solidaire des intérêts romands et suisses, Gavard a été un exemple vivant. Il fut généreux et il mourut dans la pauvreté. Sa mémoire doit être vénérée, parce que sa vie a été, pour tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher, un foyer d'énergie, de lumière, de chaleur et d'affection.

Mais Genève devait bien vite reprendre sa marche en avant. Grâce à l'activité de M. Georges Favon, successeur de Gavard au Département de l'Instruction publique, deux projets de caisses de retraite, l'un pour les fonctionnaires de l'enseignement secondaire et l'autre pour les professeurs de l'Université ont été adoptés par le Grand Conseil. Le traitement des instituteurs primaires a été augmenté dans une très notable proportion. La situation des stagiaires a été revue et améliorée. L'École secondaire et supérieure des jeunes filles, le Collège et sa section pédagogique ont pris un essor nouveau et réjouissant. Un Technicum cantonal vient d'être créé. En outre, M. Favon a consacré, également, une partie de ses efforts au développement de l'Université. Nous devons ajouter que nous avons entretenu les meilleurs rapports avec la Société pédagogique genevoise, grâce à l'heureuse influence qu'y exercent quelques-uns de nos amis, entre autres MM. Baatard, président, dont les articles sur *l'enseignement de l'arithmétique* n'ont pas passé inaperçus, Rosier, Vignier, Groscurin, etc.

Neuchâtel, comme Genève, a eu à déplorer la perte d'un des meilleurs amis de l'école, M. John Clerc, à qui la *Société pédagogique de la Suisse romande* doit garder aussi un souvenir ému et reconnaissant. John Clerc a beaucoup fait pour établir et maintenir une union féconde entre les divers cantons de langue française. N'eût-il que ce titre à notre gratitude que nous devrions garder et honorer sa mémoire. Son successeur au Conseil d'Etat, M. Quartier-La Tente, s'est donné pour tâche de doter son canton d'un code scolaire nouveau et unique. Cette charte de l'enseigne-

ment consacre un certain nombre d'excellents principes : mesures propres à assurer une meilleure fréquentation de l'école, situation matérielle et morale du corps enseignant, etc. Les amis de l'école souhaitent vivement que ce projet de loi, soumis en ce moment aux délibérations d'une commission, obtienne les sympathies de l'autorité législative et, en particulier, ils font les meilleurs vœux pour que l'Ecole normale cantonale de Neuchâtel soit consolidée et considérée comme une véritable école professionnelle ayant sa vie et son but propres.

De *Fribourg*, peu de nouvelles. Les efforts des autorités et du corps enseignant ont porté du côté de l'éducation professionnelle de la jeune fille et de l'enseignement ménager. Un nouveau programme général et un nouveau règlement des écoles primaires, un nouveau programme et un nouveau règlement pour l'obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire ont vu le jour.

Que dire de nos amis du *Bas-Valais romand* ! Certes, ils ne sont pas nombreux, grâce à l'énorme pression exercée sur eux, mais ce n'est pas une amitié de dillettantes qui nous lie à eux. Qu'ils sachent bien — il y en a quelques-uns dans cette enceinte — que nous ne les abandonnerons pas dans la lutte qu'ils soutiennent pour l'amélioration de la situation morale et matérielle de l'instituteur valaisan. Qu'ils ne se laissent décourager ni par les préjugés, ni par les sarcasmes, ni par les calomnies.

Serait-on vraiment un personnage ridicule, prétentieux, un dangereux révolutionnaire, car on l'a prétendu, parce qu'on réclame un peu plus de science, un peu plus d'indépendance et un salaire de trois francs par jour !

Il nous reste, pour terminer cette rapide revue romande, à dire encore quelques mots du « *doux pays de Vaud* ». Sous les auspices d'un magistrat aimé et éclairé, dont l'œuvre scolaire a été des plus fécondes, M. Ruchet, aujourd'hui Conseiller fédéral, le contrôle des études a été réorganisé et le nombre des inspecteurs, de trois qu'il était, a été porté à six. L'inspection des établissements d'instruction publique secondaire, qui avait été supprimé, a été rétabli. Un plan d'études nouveau, s'inspirant des principes de la pédagogie éducative, a été mis en vigueur. Un nouveau programme des cours complémentaires a été élaboré. Celui des établissements d'instruction publique secondaire va également être remanié. A la réunion de la *Société pédagogique vaudoise*, à Yverdon, les instituteurs ont demandé, mais non encore obtenu, des cours de perfectionnement. Les décisions prises hier par vous donneront, en quelque mesure, satisfaction à ceux qui éprouvent le désir bien légitime de continuer à travailler. Le Conseil fédéral n'a-t-il pas d'ailleurs tenu compte, par avance, de ce besoin dans son projet d'arrêté sur les subventions scolaires, quand il prévoit que les sommes accordées aux cantons pourront être, en partie, appliquées, entre autres buts, à *l'instruction et à la culture progressive du corps enseignant* ?

Parmi les principaux faits scolaires de cette période, il faut encore mentionner l'inauguration du nouveau bâtiment des Ecoles normales. Après de longues années d'attente et de patients efforts, après avoir longtemps rêvé et espéré, le pays a été doté d'un édifice modèle destiné à

abriter les futurs éducateurs de la jeunesse vaudoise, soit les trois sections des Ecoles normales, avec leurs écoles d'application, ainsi que le musée scolaire cantonal.

Enfin la question de l'augmentation du traitement des instituteurs est suivie avec la plus vive sollicitude par les autorités et, en particulier, par M. le conseiller d'Etat Decoppet, chef actuel du Département de l'Instruction publique et des Cultes. Une commission nommée par le Grand Conseil rapportera dans quelques semaines sur cet important objet.

Tel a été, rapidement esquissé, le mouvement des idées pédagogiques dans notre Suisse romande au cours de la période 1899-1902.

Il n'est, certes, pas facile, en face de faits si multiples et si disparates, de suivre l'évolution des idées scolaires pendant un laps de temps aussi court. Le recul n'est pas suffisant pour caractériser cette période triennale d'une manière quelque peu sûre.

Ce que l'on peut toutefois constater, c'est que l'enseignement professionnel et technique a enfin trouvé sa vraie place. On a reconnu que l'enseignement ne peut pas être purement utilitaire et dégénérer en simple apprentissage de métier et que le travail manuel doit être considéré comme un complément de culture générale et comme un moyen naturel d'établir des rapports nombreux avec les autres disciplines du programme.

* * *

Si, de nos divers cantons, nous passons à la Confédération, nous nous trouvons, comme déjà à Genève en 1896 et à Bienne en 1898, en face du problème, que l'on peut bien qualifier de redoutable, du subventionnement de l'école primaire publique. Etant donné les besoins nombreux et toujours renouvelés de l'enseignement primaire, on se persuade, généralement, que les budgets cantonaux ne peuvent plus suffire aux dépenses nécessitées par l'instruction publique. L'instruction primaire, suffisante il y a trente ou quarante ans, ne l'est certainement plus aujourd'hui. La concurrence existe dans ce domaine comme dans les autres et il faut reconnaître franchement que l'on a fait autour de nous, en France, en Allemagne, en Suède, aux Etats-Unis, des progrès considérables en matière d'enseignement. On comprend ainsi que l'on attende aide et secours de la Confédération pour permettre aux gouvernements cantonaux de remplir d'une manière complète les devoirs qui leur incombent, de par l'application de l'article 27 de la Constitution. Sans doute, il y aura lieu de ménager les susceptibilités bien compréhensibles de certains cantons et, sur ce point, on doit reconnaître que le projet d'arrêté adopté par le Conseil fédéral, sur les propositions de M. Ruchet, chef du Département de l'Intérieur, offre toutes les garanties désirables. Il tient compte de tous les légitimes scrupules et des aspirations particulières à nos divers cantons. « Ce que les cantons demandent, dit le message, c'est l'appui financier pur et simple de la Confédération et non l'immixtion du pouvoir central dans les programmes, dans les méthodes d'enseignement, en un mot, dans ce que nous appelons les doctrines de l'école. » Ce projet d'arrêté, au reste, ne dit-il pas d'une manière expresse à son article 5 : « L'organisation et la direction des écoles primaires demeurent aux cantons » ?

« *Tout canton est libre de réclamer la subvention à laquelle il a droit ou d'y renoncer* ».

Les Chambres discuteront ce projet d'arrêté en décembre prochain. Attendons, ayons confiance et espérons.

Nous serions incomplet si nous ne disions un mot de la fondation Berset-Müller en faveur de la création d'un asile pour maîtres et maîtresses d'école, âgés et honorables, ainsi que pour veuves de maîtres ou d'instituteurs. La Commission nommée par le Conseil fédéral pour procéder à l'organisation et à l'installation de cet établissement s'est mise à l'œuvre sans tarder. Elle espère pouvoir faire admettre, dès le printemps prochain, une dizaine de pensionnaires au Melchenbühl. Le capital disponible s'élève à fr. 920 382,06. Il s'accroîtra dans l'avenir, car la fondation Berset-Müller est une belle œuvre digne de tout notre intérêt et qui deviendra, pour les instituteurs et les institutrices, les soldats de la paix, comme le disait votre journal le 20 avril écoulé, ce qu'est aujourd'hui le fonds Winkelried pour les hommes de guerre.

* * *

Si, plus haut, nous disions que nous n'avons pas le droit de nous complaire dans l'immobilisme, c'est que le spectacle de ce qui se passe à l'étranger doit être pour nous un puissant stimulant. Tous les pays vraiment civilisés, entraînés dans une marche incessante vers le mieux, vers le progrès, luttent de vitesse, d'ardeur et de travail persévérant pour asseoir leur organisation scolaire sur des bases toujours plus rationnelles. Pour nous renseigner, nous avons fait l'échange de *l'Éducateur* avec une cinquantaine de journaux suisses et étrangers. Vous me dispenserez de vous en donner la liste.

Et que voyons-nous autour de nous ?

Tout observateur impartial reconnaîtra que la France déploie à tous les ordres et dans toutes les branches de l'enseignement une activité, une énergie qui tient du prodige. Elle possède aujourd'hui une législation scolaire modèle, un outillage complet qui font l'admiration de l'étranger. Même l'Allemagne qui, cependant, maintient ses fortes positions acquises par les expériences et les efforts de plusieurs siècles et où les questions d'enseignement et d'éducation occupent, aujourd'hui encore, la première place, n'hésite pas à rendre justice à l'adversaire de 1870. Dans un document important¹, MM. Brüggemann et Groppler, délégués à l'Exposition universelle de Paris par l'Association de la fondation Diesterweg, rendent un hommage éclatant à la France et aux institutions scolaires de la troisième République. Dans l'avant propos de ce rapport, M. le Dr Zwick, président de l'une des plus importantes associations pédagogiques de l'Allemagne et député au Reichstag, dit en propres termes : « L'enseignement primaire et l'enseignement complémentaire ont pris, en France, un tel essor qu'ils dépassent maintenant, de beaucoup, ceux de toutes les nations. Les hommes d'Etat et les pédagogues, ainsi que toute l'élite intellectuelle de la nation travaillent avec une ardeur presque fiévreuse à

¹F. Brüggemann et F. Groppler, *Volks- und Fortbildungs- Schulwesen Frankreichs im Jahre 1900*. Berlin 1901. L. Oehmigkes Verlag. — Prix : 3 Mk.

une renaissance du peuple par le moyen de l'école moderne. Aucune dépense n'est estimée trop forte par ce peuple prêt à tous les sacrifices. Au fond des communes les plus reculées, aussi bien qu'à Paris, une vie scolaire nouvelle, juvénile, se manifeste dans le personnel enseignant bien préparé à remplir sa délicate mission, dans les programmes qui donnent satisfaction aux besoins de l'heure actuelle, dans l'enseignement manuel en voie d'organisation, dans les rapports étroits qui relient les différents établissements scolaires, depuis l'école maternelle jusqu'à l'université ».

Et M. le Dr Zwick termine sur cette note pessimiste : « Il faudra que l'Allemagne réalise de grands progrès, si elle veut rester dans l'avenir ce qu'elle était dans le passé : le *premier* « pays des écoles ».

L'Exposition universelle de Paris en 1900, qui a témoigné d'un effort colossal dans tous les domaines de la pensée, nous a fourni la preuve indéniable du développement considérable de l'instruction et de l'éducation, non seulement dans notre vieille Europe, mais en Amérique, en Asie, en Afrique, partout où les peuples civilisés ont élevé un autel à l'éducation populaire. Il résulte de tout ce qui s'est fait, dit et écrit à l'occasion de cette grande exhibition — nous y avons consacré une série d'articles dans *l'Éducateur* et aurons à y revenir prochainement — que nous avons, en Suisse, de sérieux efforts à faire pour maintenir notre situation. Au point de vue de l'éducation de la première enfance, soit du jardin d'enfant, de l'organisation de l'école primaire, de l'hygiène scolaire, des mesures à prendre pour que l'obligation et la fréquentation scolaires ne soient pas un leurre, de l'organisation des écoles normales et de la préparation du corps enseignant primaire et secondaire, du contrôle des études ou de l'inspection des classes, de l'application d'une méthode éducative qui nous permettra de soulever le poids souvent inerte de programmes chargés et touffus, il y a certainement place chez nous pour de nombreux progrès. Les œuvres complémentaires de l'école, le sauvetage ou la protection de l'enfance, ont pris également chez nos voisins de l'ouest, du nord et de l'est une extension surprenante. D'autre part, on peut se demander si nous sommes dans la bonne voie en ce qui concerne la mission sociale de l'instituteur et de l'institutrice, leur rôle dans la démocratie contemporaine.

Que de questions il importerait de préciser !

Car, il faut avoir le courage de le dire, la Suisse n'est plus comme autrefois à l'avant-garde des peuples en matière scolaire. Si elle entend maintenir le rang qu'elle a occupé naguère et qu'il dépend d'elle de conserver ou de perdre, il y faudra des efforts suivis et des sacrifices nouveaux. Pour les peuples, comme pour les individus, la vie est une éducation incessante. Qui est-ce qui oserait prétendre qu'un système d'éducation ne peut être modifié et perfectionné, s'imaginer que le mot définitif est prononcé en ces matières délicates et complexes ? Les intérêts de la nation se transforment, se déplacent, les besoins changent. Que de variations dans les nécessités sociales ! Notre tâche est de nous en inspirer pour rajeunir, étendre ou renouveler des méthodes ou des formules reconnues surannées ou trop étroites. Dans ce domaine, le but n'est jamais atteint. On avance sur la route et, fatigué, harassé, l'on s'imagine être

arrivé à l'étape. Erreur, effet de mirage ! Relève-toi, voyageur, et remets-toi en route. Toujours plus loin et plus haut ! La voie s'allonge à perte de vue. Au travail, bon courage et en avant !

*
*
*

Le rôle de la presse pédagogique, en particulier, n'est plus aujourd'hui ce qu'il était il y a quelques années. La presse scolaire doit être l'initiatrice du mouvement pédagogique. Elle doit propager, par son action directe, dans les milieux éclairés, l'idée de l'action nécessaire ; elle doit en montrer la nécessité, les avantages moraux et sociaux et l'utilité pratique. Elle doit s'adresser au peuple, le convier à s'instruire, à s'élever. Elle fait appel à sa dignité morale ; elle éveille en lui le goût de la vérité et de la beauté. Après avoir provoqué le mouvement, elle le dirige et elle l'inspire. Elle ordonne les efforts et harmonise les volontés afin que l'œuvre produise la plus grande somme d'effets. Elle provoque les générosités ; elle unit les personnes selon leurs facultés ; elle leur propose les moyens les plus efficaces d'atteindre le but, s'intéresse aux progrès des initiatives les plus heureuses et les signale à l'attention des éducateurs. Le contact doit être incessant entre les associations pédagogiques et la presse de l'enseignement pour une moindre dispersion d'efforts sur un même point, pour une entente sur les questions d'intérêt général, pour un échange de conseils et de résultats d'expériences. Quel rôle élevé assigné ainsi à la presse scolaire et que nous sommes encore éloignés de cet idéal !

*
*
*

Nous ne voulons pas mettre le point final à cette rapide revue sans exprimer ici nos sentiments de profonde gratitude à nos collaborateurs, nombreux, fidèles et dévoués.

A les nommer tous, la liste en serait longue. Pour n'en point oublier, nous n'en citerons aucun. Nous devons, toutefois, une mention spéciale à nos collègues du Comité de rédaction, auxquels *l'Éducateur* est redevable, en bonne partie, de son succès. Avec l'aide et l'appui d'hommes tels que ceux que vous avez désignés, Mesdames et Messieurs, pour me seconder, toute besogne devient facile et tout fardeau devient léger. MM. Gobat, ancien directeur de *l'Éducateur*, William Rosier, professeur, C. Hintenlang, U. Gaillard, A. Perriard, E. Savary, Alexis Raymond et Ulysse Briod, ces deux derniers rédacteurs de la partie pratique ont droit à toute votre reconnaissance et à tous vos remerciements pour le zèle éclairé et le dévouement avec lesquels il nous ont soutenu au cours de ces trois années.

Un simple mot pour terminer. Au moment où vous allez prononcer votre verdict et remettre en d'autres mains la direction du journal, n'oubliez pas que la rédaction d'un périodique hebdomadaire tel que *l'Éducateur*, qui doit satisfaire aux besoins multiples et variés de six sections cantonales, n'est ni une sinécure ni une riche prébende. C'est un labeur de tous les jours, de toutes les heures presque. Soyez donc indulgents, Mesdames et Messieurs, et ne nous jugez pas trop sévèrement.

F. GUEX.

MIETTES HISTORIQUES

Ordonnance sur les stipendiés et les professeurs de Lausanne. (30 octobre 1540.)

L'advoyer et Conseil de Berne ayant résolu d'établir un collège dans leur ville de Lausanne et de laisser subsister l'Ecole telle qu'elle est, ont fait l'ordonnance suivante :

1^o Le vieux régent d'école subsistera, aussi bien que sa pension, savoir : 110 livres, 2 muids de froment et 2 chars de vin; sa demeure dans la maison du sieur Louis Bonnet, que le châtelain Barbey occupe.

2^o Au Régent susdit, on adjoindra un sous-régent dont la pension sera 80 livres, 1 muid de froment et 1 char de vin; sa demeure dans la maison de quelque chapelain.

Il y aura en outre un professeur en grec et un en hébreu, dont chacun aura pour pension 200 livres, 2 muids de froment et 2 chars de vin. Le professeur en hébreu logera dans la maison de François Grudraux, près l'église et à côté de la maison de Fabri; (celui en grec dans la dite maison de Fabri), où il était auparavant. Et puisque celui-ci a pris congé, les ministres et le seigneur Baillif s'enquerront d'un autre et l'enverront à LL. EE.

3^o Et comme on avait résolu dès le commencement d'entretenir XII stipendiés aux dépens de LL. EE., et de leur donner un précepteur qui soit leur inspecteur, savoir Maturin Cordier qui était à Neufchatel, lequel ceux-ci ne voulaient pas accorder, l'on a choisi le Régent d'Ecole de Genève, qui, ci-devant, était à Prangin, et pour lequel on avait négocié par écrit avec Maître Antoine Marcourt pour voir s'il voulait servir LL. EE. en cette qualité, en lui ordonnant le même gage qu'à un des professeurs susdits, avec le logement dans la maison de M. Sapientis qu'appartient présentement à Jacob Balieu ou Priselti d'Obevard, et il aura les XII écoliers chez lui et les nourrira en lui donnant XII écus de chacun annuellement, LL. EE. prenant leurs habillements sur eux.

4^o Les deux ministres avec le seigneur Baillif choisiront les XII stipendiés, les examineront et les présenteront à LL. EE.

5^o La place pour les leçons, colloques et leçons publiques, a été ordonnée à la salle d'en haut du clergé, et le seigneur Baillif a été commandé de faire couvrir les dites maisons incontinent; d'y mettre des bancs, tables et autres choses et autres meubles requis et surtout de faire faire 6 lits pour les 12 stipendiés.

Règlement pour l'entretien des stipendiés. (3 octobre 1544.)

Pour l'entretien des 12 Ecoliers à Lausanne, LL. EE. ont ordonné que Célius les nourrirait en leur donnant à chacun une livre de viande par jour, 2 livres de pain, et pour le diner, un pot de vin entr'eux tous. A souper de même et chaque repas une soupe. Et lorsqu'il ne leur donne pas de la viande, il leur fournira du poisson, ou autre chose qui vaille la viande. Pour cela, LL. EE. payeront au dit Célius, cette année, pour chacun 15 crones au lieu de 12 comme ils l'avaient fait auparavant. Et pour que Célius observe cette ordonnance, le seigneur Baillif lui insinuera en présence de deux ministres et de ces 12 stipendiés, avec ordre à ces derniers que si leur hôte susdit ne le leur donne pas, qu'ils doivent en porter leur plainte au Baillif, mais qu'ils doivent toujours la vérité et qu'ils ne fassent pas tort à leur maître, autrement ils seront châtiés. Le Baillif aussi bien que les ministres surveilleront que cela soit bien observé et qu'il n'en soit rien retranché.

Règlement sur la caution des stipendiés. (6 janvier 1545.)

Quand quelqu'un est reçu au nombre des stipendiés, ses parents doivent donner caution que le garçon continuera ses études et cela authentiquement et dans les meilleures formes que faire se pourra avec hypothèques et engagements de tous leurs biens. Et en cas qu'ils quittent leurs études ou ne voudraient pas ensuite servir et obéir à LL. EE., alors Père et Mère ou Parens refonderont tous les dépens passés que l'on en aura eu. (datum 6 janv. 1545).

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE ROMANDE. — Une conférence des chefs de département de l'instruction publique des divers cantons aura lieu à Genève à la fin du mois d'août. A son ordre du jour figurent les questions suivantes : 1^o Les subventions de la Confédération à l'École primaire ; 2^o publication d'un atlas de la Suisse pour les écoles ; 3^o institution de cours de vacances pour les maîtres et maîtresses ; 4^o Enquête sur le nombre des enfants employés dans l'industrie et qui, réglementairement, devraient être encore sur les bancs de l'école.

JURA BERNOIS. — **Ecole cantonale de Porrentruy.** La démission de M. Balimann, comme président de la Commission, a inspiré à un correspondant du journal *Le Peuple* des réflexions qui méritent l'honneur d'être conservées par *l'Éducateur*.

En voici, dans leur noble expression, les points saillants :

« Le départ de M. Balimann s'imposait : aucune force humaine ne pouvait faire renaître en sa faveur la confiance qu'il avait perdue chez les élèves, les maîtres et les membres de la Commission. — La légende d'une entente entre ces trois éléments unis pour provoquer la solution qui s'est produite, ne tient pas debout. La coalition qui s'est formée est celle toute spontanée de gens qui, ayant fait les mêmes expériences, ayant éprouvé les mêmes mécomptes, forcés de lutter, chacun dans sa sphère d'activité, pour le triomphe des mêmes principes de droiture et d'équité, se sont rencontrés, dans une commune protestation, contre un autoritarisme tracassier qui ne cadre nullement avec les sentiments de générations nées et grandies dans une atmosphère quelque peu démocratique.

Tout intelligent ou habile que peut être un homme, il doit compter avec les sentiments de ceux qui, forts de leur droit et conscients de leurs bonnes intentions, n'entendent pas être annihilés ou réduits à la fonction d'instruments ou de jouets. Ce n'est pas en voulant enlever toute autorité à ses administrés, surtout quand ceux-ci sont des instituteurs, qu'on les met à même d'élever une jeunesse comme il la faut à notre pays, c'est-à-dire instruite, virile, au caractère résolu et indépendant, capable de se former des convictions arrêtées, de les défendre avec sincérité et décidée à y persévérer envers et contre tout.

Ce qui a manqué à notre Ecole, c'est ce grand souffle de loyauté et de franchise qui seul fait naître dans le personnel d'un établissement, la confiance, la sympathie, en un mot ce sentiment de bien-aise moral, sans lequel tous les résultats de l'enseignement sont frappés de stérilité, tant pour l'élève que pour le maître.

Ce qui lui a manqué encore, c'est de la part des hommes qui sont à sa tête, une sollicitude éclairée et bienveillante se traduisant par de fréquentes visites dans les classes, par des conseils, par des observations ou des encouragements à maîtres et élèves. Il faut une surveillance franche, ouverte, non pas jalouse, inquiète, soupçonneuse, ne jugeant que sur des « on m'a dit », jamais sur des « j'ai vu ou entendu ».

Rétablir ce puissant courant de sympathie et de bonne entente entre administrateurs et administrés, maîtres et élèves, voilà, nous semble-t-il, ce qu'il y a de plus urgent pour assurer la marche paisible et sûre de l'École cantonale ; ce résultat une fois acquis, tout le reste suivra, et le mauvais rêve que nous avons fait, le cauchemar qui a oppressé tant de poitrines, aura pris fin. »

Un instituteur.

Réorganisation des Ecoles normales. — Dans sa dernière réunion, le Synode d'Ajoie s'est occupé de la réorganisation des Ecoles normales. Deux rapporteurs se sont occupés de cette question, M^{lle} Collon, institutrice à Miécourt,

pour l'École normale de Delémont, et M. Riat, maître secondaire à Vendlincourt, pour l'École normale de Porrentruy. Les journaux jurassiens, que nous avons eus sous les yeux, ne parlent pas des idées émises par M^{lle} Collon. Les conclusions de M. Riat sont les suivantes :

- 1^o La réorganisation des Ecoles normales est nécessaire.
- 2^o Des réparations sont urgentes au bâtiment de celle de Porrentruy ; on devra, en particulier, aménager des salles convenables pour la physique, la chimie, les collections, les bains, l'infirmierie. Les appareils et autres moyens d'enseignement devront être complétés.
- 3^o L'externat sera rétabli pour la première classe.
- 4^o L'école d'application comprendra trois degrés au lieu d'un seul.
- 5^o Il sera créé une place spéciale de maître de sciences naturelles et de chimie.
- 6^o Celle de maître interne sera conservée, mais on chargera le titulaire de donner des leçons de moindre importance.
- 7^o Il sera donné un cours d'économie nationale, d'anglais, de sténographie.
- 8^o Les maîtres seront toujours choisis parmi les meilleurs et les plus capables.
- 9^o Dans le recrutement des élèves, on devra être plus sévère encore que par le passé.
- 10^o L'enseignement sera idéal, mais il devra rester pratique.

On sait qu'une commission d'études, nommée par une assemblée des instituteurs jurassiens et composée de délégués de tous les districts, a présenté, par l'organe de M. Th. Mœckli, instituteur à Neuveville, et J. Bourquin, maître secondaire à St-Imier, un rapport très étudié et très bien fait, dont les conclusions sont devenues celles de la Société pédagogique jurassienne dans l'assemblée du 11 décembre 1897, à Delémont.

Les conclusions adoptées à Delémont doivent être considérées comme les vœux du corps enseignant jurassien dans son ensemble. Elles sont aussi plus libérales, plus pédagogiques, plus pratiques que celles qui ont été votées par le Synode d'Ajoie. Nous aurons peut-être un jour l'occasion de le montrer ici, mais on se demande contre qui est dirigée la critique du choix des maîtres. La conclusion qui demande qu'ils soient choisis parmi les meilleurs et les plus capables est-elle justifiée ? Y a-t-il des faits qui autorisent à croire que les autorités ne sont pas toujours inspirées du principe que, dans un concours, c'est le plus capable, le meilleur qui l'a emporté ? Un maître d'École normale de l'ancien canton refusait, il y a quelque temps, dans un journal le titre de « professeur », que lui donnait un correspondant, en disant que son traitement était trop faible pour qu'il puisse jamais se mesurer avec celui d'un véritable professeur enseignant à l'Université. C'est ce que MM. Mœckli et Bourquin ont compris, quand ils demandent dans leur rapport que le traitement des maîtres d'École normale soit en rapport avec l'importance de leurs fonctions.

Le Synode d'Ajoie déclare que des réparations urgentes sont nécessaires au bâtiment abritant l'École normale de Porrentruy. Ce vieux bâtiment usé qui appartient à la ville, et où l'École cantonale occupe la meilleure place, ne convient pas et ne conviendra jamais à une École normale, chacun est à peu près d'accord là-dessus. Ceux qui en douteraient encore n'ont qu'à visiter en détail le bâtiment des Ecoles normales de Lausanne. L'Etat a payé dans les cinq dernières années pour les réparations du bâtiment de la ville de Porrentruy une somme de 13 000 francs ; il a obtenu pour 1901 un crédit de 18 000 francs dans le même but. Au Grand Conseil, M. le Directeur des travaux publics a dit que le Conseil exécutif avait discuté le transfert de l'École normale de Porrentruy à Delémont, mais que les frais d'un bâtiment neuf, devisé à 300 000 francs, ainsi que des raisons politiques générales et communales, ne permettaient pas de discuter actuellement cette solution d'une manière approfondie. Le Jura a le droit de se

plaindre. L'Ecole normale de Münchenbuchsee est à peine installée à Hofwil qu'on parle de la transférer à Berne. Ce sera un grand progrès pour l'ancien canton. Tout le corps enseignant bernois de la partie allemande sera formé dans la même ville, sauf, en moyenne annuelle, une dizaine d'institutrices à Hindelbank. Dans la dernière réunion des délégués de la Société des instituteurs bernois, M. Mœckli, instituteur à Neuveville, a demandé au Comité central de s'occuper, lui aussi, de la réorganisation des Ecoles normales du Jura, comme il l'a fait pour celles de l'ancien canton. Espérons qu'avec les lumières de tous ceux qui se préoccupent de cette question si importante, celle-ci sera un jour résolue à un point de vue national et éducatif, en tenant compte des intérêts généraux du pays.

Dans la même séance, M. Vauclair, instituteur à Bonfol, a présenté un rapport sur la solidarité entre instituteurs. M. Vauclair s'était chargé de rechercher les moyens préventifs à employer pour que le corps enseignant se trouve moins souvent dans l'obligation de recourir à l'aide financière ou morale de la Société des instituteurs bernois. Voici les moyens présentés par M. Vauclair :

1° La solidarité entre instituteurs est nécessaire. 2° Le *Lehrerverein* répond à cette nécessité en nous offrant son aide morale et son aide financière. 3° L'aide morale nous est donnée dans l'attitude énergique prise par le Comité central chaque fois que notre réélection est menacée. 4° L'aide matérielle est légitimement due en cas de force majeure (maladie, deuil, etc.). Mais quatre moyens sont à employer pour ne pas être obligé d'y recourir trop souvent : a) l'instituteur doit aimer la vie de famille ; b) il serait à désirer que le traitement fût payé chaque mois ; c) l'instituteur s'occupera sans cesse à quelque chose d'utile ou d'agréable ; il fuira les auberges autant que possible ; d) il devra avoir de l'ordre partout.

Tolérances orthographiques. — La direction de l'instruction publique publie dans la *Feuille officielle scolaire* un arrêté par lequel il ne sera pas compté de fautes d'orthographe, dans les examens, aux candidats qui appliqueront les tolérances approuvées par l'Académie française. Des exemplaires de ces *Tolérances orthographiques* sont délivrés à quiconque en fait la demande par la direction de l'instruction publique à Berne.

— **Enfants bernois en âge de scolarité placés en France.** — Vu l'insuffisance des certificats délivrés par les instituteurs français pour les enfants bernois qui ne sont plus, en France, en âge de scolarité, les commissions scolaires sont invitées à refuser tout certificat délivré par les autorités françaises en faveur d'élèves, âgés de 13 à 15 ans, dont les parents habitent le canton de Berne.
H. GOBAT.

GENÈVE. — La loi sur le *Technicum* a été promulguée et comme le mois référendaire est écoulé, le Conseil d'Etat l'a rendue exécutoire. Il a décidé que le *Technicum* s'ouvrira le 16 septembre. L'organisation de la nouvelle institution est confiée à M. A. Bouvier-Martin, directeur de l'enseignement professionnel, qui s'en occupe activement. Une commission consultative s'est réunie pour élaborer le programme détaillé. Les nominations des professeurs se feront probablement à la fin du mois d'août. Les leçons se donneront dans les bâtiments de l'Ecole professionnelle de la Prairie, qui devraient être surélevés pour pouvoir recevoir les diverses classes.

Nous rappelons que le *Technicum* comprend deux sections : celle de construction et génie civil qui s'étend sur cinq semestres et celle de mécanique et d'électrotechnique qui compte six semestres. Il a pour but de préparer des chefs de service, des conducteurs et inspecteurs de travaux, des géomètres, des dessinateurs, des chefs monteurs, possédant les connaissances théoriques et techniques indispensables à l'exercice de leur profession. L'âge minimum d'entrée est de quinze ans

révolus. L'enseignement est gratuit pour les Suisses; les étrangers paient un droit d'instruction fixé par le règlement. Un diplôme sera accordé aux élèves qui auront parcouru le programme du Technicum et qui se seront distingués par leur travail et le résultat de leurs examens; ce diplôme portera une mention spéciale pour ceux qui justifieront, en outre, d'un stage fait soit dans une école pratique, soit dans une usine, un atelier ou un chantier. Le Technicum est placé sous la direction du directeur de l'enseignement professionnel, assisté d'une commission de neuf membres dont quatre sont nommés par le Conseil d'Etat et cinq par le Grand Conseil. Les professeurs reçoivent un traitement de 200 à 400 francs par année pour une heure de leçon par semaine. L'année scolaire compte quarante semaines d'étude à raison de quarante à quarante-cinq heures de leçons par semaine.

— On sait que Genève est actuellement *Vorort* de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. La prochaine réunion de la Conférence aura lieu dans cette ville à la fin d'août. Parmi les objets inscrits éventuellement à l'ordre du jour, les journaux ont cité l'Atlas scolaire suisse, le subventionnement de l'école primaire par la Confédération, la franchise de port, l'institution de cours de vacances pour instituteurs, les examens de recrues, la question de l'apprentissage pour les enfants soumis à l'instruction obligatoire. R.

VAUD. — Musée scolaire cantonal. — A partir du *15 septembre prochain*, les collections qu'il comprend seront visibles, d'une façon régulière, les *mercredi et samedi après-midi, de 2 à 5 heures*. On aura cependant la possibilité de les visiter en dehors de ces heures-là en s'adressant au concierge de l'Ecole normale.

Bien que le catalogue de la Bibliothèque ne soit pas encore établi, les ouvrages que possède le Musée scolaire pourront néanmoins être consultés dans la salle de lecture. Le choix en sera rendu assez facile à l'aide du catalogue de l'ancienne Bibliothèque des régents ou de celui des livres achetés depuis 1897.

Un registre permettra à chaque visiteur de faire connaître les ouvrages ou collections dont l'achat lui paraîtrait utile pour le Musée scolaire.

Nous prions aussi tous les amis de l'école de bien vouloir s'intéresser au développement de cette institution, appelée à rendre des services non seulement aux classes primaires de Lausanne, mais à celles de tout le canton, en signalant ou en faisant parvenir au soussigné les documents qu'ils pourraient découvrir concernant l'enseignement dans le passé ou se rapportant d'une manière ou d'une autre à l'école. Une liste des donateurs sera régulièrement publiée.

L. HENCHOZ.

— Nous attirons l'attention de nos collègues vaudois sur le cours de gymnastique qui sera donné cet automne à Lausanne. Placé sous la direction de maîtres tels que MM. Hartmann, maître de gymnastique à Lausanne, et Richême, à Neuchâtel, ce cours sera particulièrement utile à tous ceux qui désirent donner un enseignement méthodique basé sur le nouveau manuel fédéral. La Confédération accorde un subside de 2 fr. 50 par jour. Le Conseil d'Etat vaudois ne refusera pas une allocation journalière de même valeur. Nous l'espérons du moins.

E. S.

Société évangélique d'éducation. — Le Comité a arrêté ainsi que suit, l'ordre du jour de la séance d'automne :

1. Introduction d'un sujet biblique par M. E. Fornerod, à Aigle.

2. Enseignement éducatif de la langue maternelle du Père Girard, par M. J. Paroz, ancien directeur.

3. Renouveau du Comité.

Cours de vacances. — Nos lecteurs savent que l'Université de Lausanne a institué depuis quelques années des cours de vacances destinés principalement aux étrangers. Cette année, les auditeurs et auditrices sont plus d'une centaine, Allemands, Anglais, Autrichiens, Bulgares, Hongrois, Hollandais, Italiens, Russes, Américains.

Grâce à la générosité de l'Etat, il avait été organisé, pour le mercredi 7 août après-midi, en faveur des élèves et des professeurs du Cours de vacances, auxquels s'étaient joints quelques invités, une course sur le Léman, avec visite au château de Chillon et collation au Kursaal de Montreux. Le temps était exceptionnellement beau. En route, la réserve fait place à l'abandon et l'on se sentit bientôt à l'aise dans ce monde si cosmopolite. M. le professeur F. A. Forel donna sur le bateau, en face de l'endroit si bien nommé la *Bataillère*, une belle leçon de chose, que personne ne trouva trop longue. Tout le monde put savoir comment et pourquoi les eaux jaunes du Rhône ne se mêlent pas à celles du bleu Léman.

Les passagers descendirent à Territet pour se rendre à Chillon. Divisés en quatre groupes, chacun sous la direction d'un guide, ils parcoururent avec intérêt et émotion les sombres souterrains et les vastes salles du château-fort, maintenant restauré selon les instructions des archéologues. Puis le bateau ramena à Montreux les voyageurs pour qui était préparée une collation dans le beau jardin du Kursaal. Là s'échangèrent d'aimables discours de remerciements et de bienvenue; M. le professeur Rossier, parla au nom de l'Université et M. Bettex, homme de lettres, au nom de Montreux. Quelques étudiants et une étudiante, celle-ci dans les meilleurs termes, adressèrent à MM. les professeurs l'expression de leur reconnaissance.

La jolie brochure illustrée « Montreux et environs, station climatérique sur le Léman » fut distribuée à tous les convives.

Après les beaux morceaux d'un orchestre composé en majorité de dames, après l'exécution de chants patriotiques suisses dirigés par M. Légeret, on quitta ce séjour fortuné pour reprendre le bateau qui devait ramener à Ouchy la joyeuse expédition.

A la faveur d'un délicieux crépuscule qui embellit encore le miroir et les rives de notre lac, les cœurs et les esprits se rapprochent, et il semblait qu'il n'y eût plus au retour qu'un seul peuple parlant une même langue. U. B.

TESSIN. — Ecolières contrebandières. — On lit dans le *Berner Schulblatt* : Sur la frontière suisse, la douane italienne a arrêté, la semaine dernière, quarante jeunes filles marchant en longue procession, deux par deux, et qui venaient d'une institution sise dans le voisinage. Les douaniers avaient eu leur suspicion éveillée en voyant ces écolières, dans leurs promenades, franchir chaque jour la frontière.

On les visita cette fois et l'on découvrit que chacune d'elles passait en Italie une quantité de cigares et de cigarettes représentant une valeur totale de 6000 francs. Cette contrebande durait depuis pas mal de temps déjà. Les quarante jeunes filles ont été mises en prison.

ETATS-UNIS. — Echec à la co-éducation. — L'Armor Institute, de Chicago, est un établissement d'enseignement secondaire où la co-éducation était pratiquée en vertu des statuts mêmes. Il y avait là six cents jeunes filles et autant de garçons. Le conseil d'administration estime que l'expérience a été malheureuse. Il a décidé qu'à dater de la prochaine rentrée on n'admettrait plus que les garçons.

PARTIE PRATIQUE

GÉOGRAPHIE LOCALE

La cour. (Suite.)

Le côté sud de la cour a une autre physionomie que les deux précédents. On y remarque deux galeries peintes d'une couleur jaunâtre. Sous la première galerie se trouvent les lieux d'aisance murés avec des briques rouges; l'un d'eux est recouvert non en tuiles, mais en zinc, ce qui ressemble à du fer blanc. Les galeries conduisent aux 2^{me}, 3^{me}, 4^{me} et 6^{me} classes, ainsi qu'à l'appartement de M^{lle} B. et à celui de M. C.

A la droite de cette façade se trouve une tour carrée qui s'élève au-dessus des toits du village et qui se voit de loin; elle est appuyée par un mur en contrefort aux pierres légèrement moussues. La tour porte quatre cadrans bleus et contient l'horloge avec la cloche que l'on sonne pour l'école.

Cette tour pourra faire l'objet d'une leçon lorsque les élèves appartiendront au degré intermédiaire et qu'ils étudieront les premières pages d'histoire nationale. Il en est de même pour la façade ouest, en face de laquelle on pourra donner d'excellentes notions sur ce qu'étaient les murs d'enceinte d'une ville ou d'un château, avec sa grande porte de forme ogivale, son machicoulis, sa courtine et ses meurtrières.

Cependant des élèves de 7 à 8 ans pourront découvrir au pied de la tour le local de l'allumeur des lampes du village; cela sent le pétrole, et très souvent des tonneaux vides stationnent devant la porte; puis, à la façade ouest, un petit hangar au-dessus duquel sont suspendues trois poulies recouvertes d'un toit en tôle; c'est à ces poulies qu'on suspend, après un exercice, les tuyaux des pompes à incendie, pour les faire sécher.

Est-ce que la cour est habitée? — Non! — Vous n'y avez jamais vu une créature, un être qui y passe une partie de l'année? — Ah! des hirondelles; elles ont leurs nids sous l'avant-toit du Prieuré et dans la toiture de la tour. On les voit voler en rond le long des murs, plonger et sortir par la porte et rentrer par dessus la courtine. Quelquefois elles entrent dans les classes! Quand il a plu, on voit les hirondelles, au printemps surtout, qui se vautrent dans la boue, pourquoi? Pour construire leurs nids.

En se plaçant devant le petit hangar à l'angle N.-O. on peut apercevoir le clocher du temple, couvert en tôle rouge, et surmonté d'un coq, de même que la tour de l'horloge. Quand il fait du soleil, l'ombre du clocher se promène dans la cour: il y a là occasion de faire observer la marche du soleil et sa position aux diverses heures du jour.

Résumés. Application: représenter la façade sud de la cour avec le boulier compteur, les tiges de fer indiquant les galeries et les bâtonnets, les poutres qui soutiennent celles-là. Dessin de la cour entière; essai du dessin de la porte ogivale.

En procédant de même sorte, on étudiera les autres façades du Prieuré, la place au nord de celui-ci.

Eug. MONOD.

HISTOIRE NATIONALE

Rodolphe de Habsbourg. (Suite.)

Nous aurons les *généralisations* suivantes:

HISTORIQUES

Celles qui sont indiquées dans la note ci-dessus; elles peuvent, si l'exposition n'a pas permis de les développer assez, être reprises ici avec plus de détails.

1. Les *Guelfes* refusaient de reconnaître l'empereur s'il n'avait été sacré par le pape ; le pouvoir religieux, selon eux, était au-dessus du pouvoir civil.

Les *Gibelins* voulaient que le roi restât indépendant de l'Eglise. D'ailleurs nullement ennemis de la piété, ils comptaient de nombreux membres du clergé dans leur sein.

2. Les *Waldstätten* voulaient bien dépendre de l'empereur, mais non de l'un de ses grands vassaux. L'empereur était éloigné d'eux et ses exigences se bornaient à un contingent en cas de guerre. Un grand seigneur, au contraire, vivait au milieu de ses sujets ; son genre de vie coûteux le forçait à prélever sur eux de lourds impôts. Malgré sa réputation de frugalité, Rodolphe de Habsbourg élevait très haut la cote des contributions.

Les pays d'empire pourvoyaient eux-mêmes à leur administration intérieure. Ils pouvaient, en cas de besoin, compter sur la protection de l'empereur. Celui-ci y était représenté par un bailli choisi dans les familles notables du pays.

Dans les domaines seigneuriaux, la liberté était étouffée par les petits seigneurs vassaux du grand feudataire.

C'est pourquoi tous les pays cherchaient alors à devenir pays d'empire.

Les grands seigneurs mettaient obstacle à ce mouvement. Les empereurs qui n'avaient pas des ambitions de famille à satisfaire le favorisaient au contraire et devenaient les alliés des peuples contre leurs grands vassaux. Tel fut Frédéric II.

Rodolphe de Habsbourg, lui, plaça les intérêts de sa maison avant ceux de l'empire.

AYANT RAPPORT A LA CIVILISATION

1. Les *chevaliers-brigands*. Ils sont issus de la désorganisation de l'empire. Ils abusaient de leur situation privilégiée pour pressurer les pauvres gens, et, aidés de leurs reîtres, dévaliser les voyageurs. Parjures à leur parole, ils étaient cruels, félons et lâches, soit l'opposé des vrais chevaliers.

2. Les *vrais chevaliers* devaient soutenir le faible contre le fort ; leur parole était sacrée et jamais ils n'y manquaient. Courtois envers leurs égaux, ils ne maintenaient le peuple sous leur dépendance que parce qu'ils le considéraient comme d'une essence inférieure à la leur. Ils croyaient tenir leurs privilèges de Dieu lui-même ; ils observaient leurs devoirs comme ils usaient de leurs droits, et se distinguaient par leur piété.

Pierre de Savoie et Rodolphe de Habsbourg furent, malgré tout, de vrais chevaliers.

3. Pourquoi le règne de Rodolphe de Habsbourg fit-il prospérer l'agriculture, l'industrie et le commerce ? Pendant l'interrègne qui avait précédé l'élection de Rodolphe, aucune route n'était sûre ; les champs étaient souvent dévastés et pillés ; les convois de marchandises risquaient fort de tomber entre les mains des chevaliers-pillards ou des voleurs de grands chemins. Ne pouvant écouler leurs marchandises, les artisans cessaient de fabriquer, et les paysans vivaient au jour le jour.

L'énergie et la sévérité de Rodolphe envers les auteurs de désordres ramènèrent la confiance ; les routes devinrent sûres, l'industrie et l'agriculture reprirent leur essor interrompu.

A quels moments le pays avait-il été prospère autrefois ? Sous les Romains, sous Charlemagne, sous les premiers rois de Bourgogne, sous les Zæringen. Nous pouvons donc dire :

Un gouvernement fort rend un pays prospère.

L'importance du commerce d'un pays dépend de celle de ses productions.

MORALES

1. Ce que nous louons chez Rodolphe de Habsbourg :

Son esprit de justice, qui se manifesta en prenant le parti de Frédéric II,

injustement excommunié; en rendant, comme bailli impérial, des sentences impartiales qui le firent choisir comme arbitre dans beaucoup de conflits.

Sa *bravoure*, dont il donna la preuve dans tant de batailles en prenant toujours une part directe au combat.

Sa *bienveillance* envers le petit peuple (en rappeler les preuves bien connues).

La *piété* qu'il témoigna toujours, malgré son excommunication : l'anecdote du curé de Lucerne et le récit de son couronnement.

Son *amour de l'ordre*, qui le poussa à sévir contre les chevaliers-pillards.

2. *Ce que nous blâmons chez Rodolphe :*

Son *ambition* effrénée, qu'il sut dissimuler sous des dehors aimables, et à laquelle il sacrifia souvent ses sentiments de justice.

Son *despotisme*, conséquence de son ambition, qui le poussa à réprimer impitoyablement toutes les manifestations d'indépendance chez les populations romandes de l'empire, chez les Bernois, chez ses vassaux.

Sa *cruauté*; le supplice du poing coupé infligé aux partisans de l'évêque de Bâle nous paraît horrible. C'est que la vie guerrière que menaient les seigneurs endurcissait leur cœur et les rendait souvent inaccessibles à la pitié.

Qualités : juste, brave, bienveillant, pieux, ami de l'ordre.

Défauts : ambitieux à l'excès, despote, cruel.

3. *Comparaison entre Frédéric II et Rodolphe de Habsbourg.*

Caractère de Frédéric II : Il se montra un vrai chevalier dans tous ses actes. Son but principal fut la grandeur, la puissance et la prospérité de l'empire : il lui sacrifia ses intérêts particuliers et ceux de sa famille.

Caractère de Rodolphe : Il fut aussi un vrai chevalier. Mais il eut pour principal but la puissance de sa maison.

Conclusion : Rodolphe de Habsbourg manqua de désintéressement, au contraire de Frédéric II.

4. *Pourquoi les Bernois, quoique vaincus, conservèrent-ils leur liberté ?* Parce qu'ils avaient lutté avec une grande bravoure, et parce que leur cause était bonne. Rodolphe sut apprécier leurs qualités.

Ce dernier fait est à retenir pour être rappelé plus tard, à propos de circonstances analogues (la bataille de St-Jaques sur la Birse, par exemple). On pourra alors en tirer une idée générale : la récompense de la bravoure dans la lutte pour le bon droit.

Le résumé écrit de ces abstractions peut être fait de façons diverses. Celle que nous proposons ci-dessous consiste à adopter comme résumé les questions principales auxquelles les élèves ont eu à répondre. Ce genre de résumé n'évite pas à l'élève la peine de se remémorer les explications reçues; il l'invite à la réflexion et peut servir de base à une interrogation ou à des exercices écrits d'application.

1. Résumez l'histoire de Rodolphe de Habsbourg. — 2. Quels furent ses amis ? — 3. Les ennemis ? — 4. Quand Rodolphe est-il venu dans le Pays de Vaud ? — 5. Les Guelfes et les Gibelins. — 6. Pourquoi les Waldstätten voulaient-ils bien dépendre de l'empire, mais non du duché d'Autriche ? — 7. Les bons et les mauvais chevaliers. — 8. Pourquoi le règne de Rodolphe fit-il prospérer l'agriculture, l'industrie et le commerce ? — 9. Les qualités et les défauts de Rodolphe. — 10 Comparaison entre Frédéric II et Rodolphe de Habsbourg. — 11. Pourquoi les Bernois, quoique vaincus, conservèrent-ils leur liberté ?

REMARQUES. — Les abstractions ne peuvent être développées qu'autant que le permet l'exposition, puisqu'elles en sont déduites.

Il ne sera formulé de lois générales que lorsque *plusieurs* faits viendront les confirmer.

ERNEST BRID.

DICTÉES

Degré intermédiaire ou supérieur.

La ville et les champs. (Filles).

Fille des champs, ne rêve point l'existence des villes ; ne déserte point la ferme ; ne te laisse pas tromper par les apparences. Ne va pas où l'on étouffe ; reste où l'on respire ; la campagne t'a donné des joies pures, de douces espérances, des besoins modestes ; ne les échange pas contre les joies factices, les espérances désordonnées et les besoins insatiables. La ville, sache-le bien, est une sorte de serre où l'air chaud remplace le soleil, où l'existence est trop rapide pour être bonne, où les parfums s'affaiblissent et où les meilleurs fruits perdent leur saveur. On s'y étiole, on y vit de la fièvre, non de la santé. Sois donc, jeune fille, la fleur de pleine terre éclatante et robuste poussant à ciel ouvert, à l'air libre. Vis doucement, modestement et heureusement. *(Ecole nouvelle).*

Restons au village. (Garçons).

Moi aussi, comme tant d'autres, j'ai quitté mon village pour aller à la ville gagner quatre francs par jour. C'était très beau, et je pensais économiser beaucoup. Mais, avec mes quatre francs, j'étais plus pauvre à la ville qu'avec vingt sous dans mon village. Et puis, quand j'avais fini ma journée, je n'avais plus la ressource de respirer l'air pur et frais qui manquait à ma poitrine de paysan. Je ne demeurais pas, vous le pensez bien, dans les beaux quartiers aux larges boulevards. J'habitais une petite chambre malsaine, donnant sur une cour étroite et infecte, où le soleil ne pénétrait jamais. Aussi, je me suis étiole, affaibli, et un jour il a fallu me transporter à l'hôpital. J'y fus bien soigné et je le reconnais ; mais quelle différence avec les soins affectueux que l'on trouve près des siens ! Aussitôt guéri, je revins au pays. J'espère que mon histoire servira d'exemple aux jeunes villageois ; car, voyez-vous, mes amis, il n'y a rien de si maladroit que de lâcher la proie pour l'ombre.

(Communication de M. Th. Möckli).

(Ecole nouvelle).

Degré supérieur.

Le Rhône.

C'est pendant l'été qu'il faut voir le Rhône et sa vallée. En hiver le Rhône dort ; c'est l'époque de l'année où les Alpes se couvrent de neiges, où les glaciers durcissent. Le Rhône alors est calme et tranquille ; il déroule paisiblement ses nappes d'eau tantôt bleues, tantôt jaunâtres. Avec le printemps, le Rhône s'éveille, les montagnes s'agitent sous leur poids de neige et la secouent sur le grand fleuve qui vient baigner leur pied de ses débordements. Au mois de mai, le Rhône n'est plus un fleuve, c'est un torrent qui bondit, un lac qui a son cours, une mer qui marche ! Né d'un glacier, à la Fourche, il se gonfle, chemin faisant, de la décharge des autres glaciers. Le Rhône doit à la contrée l'impétuosité célèbre de ses eaux. Les peuplades anciennes du pays avaient fait du fleuve leur dieu, comme les Egyptiens du Nil. Ils l'adoraient parce qu'ils en avaient peur. De nos jours, le paysan valaisan ne voit plus dans le Rhône un dieu, mais un diable ; il l'exorciserait volontiers, car il sait que les digues ne sont que des jouets pour sa fureur. Le Valaisan n'adresse pas d'offrandes au Rhône, le Rhône les lui arrache ; tel d'entre eux a suivi en pleurant son pauvre champ emporté, comme une nacelle, sur ses flots.

LE DOYEN BRIDEL.

Une maison dans le Haut-Valais.

I. — On nous sert à déjeuner dans une salle dont l'architecture offre le style valaisan dans toute sa pureté : plafond en bois orné de compartiments à moulures ; poêle en pierre, avec niches chaudes entre le poêle et la paroi, et les

armes du Valais sculptées sur le front du séculaire édifice; de grands portraits d'ancêtres gravés, accoutrés dans toute la rigueur du costume; une longue table antique dont les solides ferrements sont travaillés avec élégance et le pourtour orné de sculptures pleines de goût; un grand bahut pareillement ciselé sur trois faces, des images, des crucifix, une aiguière en étain, complètent l'ornement de cette salle, dont les fenêtres, à carreaux hexagones, sont basses, mais à la portée du coude et de plus contiguës dans deux des côtés de la chambre. La fenêtre, c'est l'un des articles de confort du paysan suisse: elle est ordinairement vitrée avec soin, tenue avec propreté, toujours placée du côté ouvert de la vallée, et chacune des croisées a de petits portillons, aux fins de ne laisser entrer dans la cabane que juste ce qu'il faut de chaleur ou d'air frais. Souvent au-dessous, une petite galerie supporte quelques caisses d'œillets, dont la fleur rouge brille d'un admirable éclat sur sa touffe de feuilles grisâtres.

II. — Le dimanche, on voit assis auprès de son portillon ouvert, le montagnard, qui, de là, regarde ses bois, ses herbes, l'air du ciel, le passant, et qui coule doucement sa journée dans un religieux repos. Car plus on pénètre avant dans ces vallées, plus on retrouve dans le dimanche le jour du Seigneur: une sainte solitude règne dans les prairies; tous les habitants ont mis leurs vêtements de fête et brillent de propreté; le matin, ils se pressent dans l'église ou prient agenouillés autour du portail; le soir, quand la chaleur baisse, ils causent ensemble, appuyés contre la clôture d'un pré ou assis sous le porche de leurs cabanes. Le vin est trop cher sur ces hauteurs pour que le dimanche y soit, comme dans nos campagnes, le jour des buveurs et la fête des cabarets.

TOEPPER.

GÉOMÉTRIE

Solution du problème de géométrie.

(*Educateur*, n° 31-32, page 491.)

Le procédé donné dans le dernier numéro de l'*Educateur* pour calculer la surface du cercle en fonction de la circonférence est employé depuis quelques années par des marchands de bois de notre contrée. Il a l'avantage d'être rapide, simple à retenir et de se prêter facilement soit au calcul oral, soit au calcul écrit. Malheureusement, il n'est pas très exact, car il revient à prendre pour π la valeur 3,125 ou $3 \frac{1}{8}$, au lieu des valeurs plus approchées 3,14, $3 \frac{1}{7}$ ou 3,1416, employées habituellement.

Il nous paraît intéressant de donner la démonstration du procédé et d'en calculer approximativement l'erreur relative.

Les deux formules qui expriment respectivement la longueur de la circonférence, C , et la surface du cercle, S , en fonction du rayon sont :

$$C = 2 \pi R \quad \text{et} \quad S = R^2 \pi$$

De la première nous tirons $R = \frac{C}{2\pi}$; substituant cette valeur de R dans la deuxième formule, nous obtenons $S = \left(\frac{C}{2\pi}\right)^2 \times \pi$, d'où, après simplification,

$S = \frac{C^2}{4\pi}$. Si dans cette dernière formule nous remplaçons π par sa valeur

3,14159265... il vient : $S = \frac{C^2}{12,5663706...}$ (4). Comme le dénominateur

12,5663706... est compliqué et incommensurable, il est naturel qu'on en cherche une valeur approchée. En se contentant du nombre 12,5 formé par les trois premiers chiffres de gauche et en remarquant que $12,5 = \frac{100}{8}$, la formule (4) se réduit successivement à :

$S = \frac{C^2}{12,5} = \frac{C^2}{100/8} = C^2 \times \frac{8}{100} = C^2 \times 0,08$, ce qui correspond bien au procédé indiqué.

Il reste à évaluer approximativement l'erreur qu'entraîne ce procédé.

La formule exacte, $S = \frac{C^2}{12,5663706\dots}$, peut s'écrire $S = C^2 \times \frac{1}{12,5663706\dots}$; en évaluant en décimales la fraction $\frac{1}{12,5663706\dots}$, on obtient 0,0795774..., de sorte que la valeur $S = C^2 \times \frac{1}{12,5663706\dots}$ peut s'écrire $S = C^2 \times 0,0795774\dots$.

On voit facilement que la valeur $C^2 \times 0,08$, donnée par le procédé rapide, est supérieure à la valeur exacte $C^2 \times 0,0795774\dots$. La différence est $C^2 (0,08 - 0,0795774\dots) = C^2 \times 0,0004225\dots$.

En divisant cette différence par la valeur approchée, $C^2 \times 0,08$, nous obtenons: $\frac{C^2 \times 0,0004225}{C^2 \times 0,08} = \frac{4225}{800000} = \frac{169}{32000} = 0,00528$.

Ce quotient nous montre que les résultats fournis par le procédé rapide devraient être diminués d'environ les $\frac{528}{100000}$ de leur valeur, soit un peu plus du $\frac{1}{4}$ pour mille, ce qui, en pratique courante, fait environ le $\frac{1}{2}$ pour cent.

Le procédé rapide, qui correspond à la formule $C^2 \times 0,08$ donne donc un résultat approché par excès; l'erreur est un peu supérieure au $\frac{1}{2}$ pour cent du résultat obtenu.

Voici du reste, comme comparaison, les résultats fournis par divers procédés appliqués au calcul du prix d'une bille de noyer de 2 m. de circonférence moyenne et de 4 m. de long, au prix de 80 fr. le m³.

Procédé rapide correspondant à la formule $C^2 \times 0,08$;	prix = fr. 102,40
» » diminué du $\frac{1}{2}$ 0/0 de sa valeur	= fr. 101,89
» ordinaire en prenant $\pi = 3,14$	= fr. 101,91
» » » » $\pi = 3 \frac{1}{7}$	= fr. 101,82
» » » » $\pi = 3,1416$	= fr. 101,86

Les Plans sur Bex, le 13 août 1901.

J. FROSSARD.

M. Graf, maître secondaire à Kilchberg près Zurich, nous remet une solution semblable et une démonstration moins générale, mais néanmoins exacte.

MM. Pidoux-Dumuid, Ed. Marrel, prof. à Lausanne, Piquerez, inst. à Villars, près Porrentruy, et Ch. Maerky, régent à Genève, nous envoient aussi des solutions justes.

Nos vifs remerciements à nos aimables correspondants.

U. B.

Gymnastique pour jeunes filles. (Suite.)

Pour terminer ce programme de deuxième année, il nous reste les jeux, mais comme nous avons eu dans le courant de cette étude détaillée plus d'une occasion d'en parler, nous pensons inutile d'y revenir. D'ailleurs, à cet âge, tout peut être travail et plaisir en même temps; il suffit de savoir donner un caractère gai à la leçon et combiner cet enseignement avec celui du chant.

PROGRAMME DE TROISIÈME ANNÉE. — Nous n'avons plus maintenant à nous étendre aussi largement sur le travail de chaque année. Le Manuel sera le guide; nous indiquons pour cette classe dans le programme général les cinq premières leçons de la partie A. Si peu et si simple que cela puisse paraître, il faudra se borner à la travailler d'une façon pédagogique, c'est-à-dire que le professeur, au lieu de mettre en pratique dès le début les leçons telles qu'elles sont données, les répartira en petites doses dont il reprendra les exercices les plus difficiles

tant qu'ils ne seront pas bien exécutés. Au bout de quelque temps, il pourra y puiser de petites leçons complètes et bien à la portée d'élèves de 9 à 10 ans. Nous avons expérimenté plusieurs années de suite que ces quelques pages suffisent pour le travail d'une année scolaire ; les dépasser serait négliger la partie récréative si variée et si nécessaire encore à cet âge et faire prendre en dégoût les exercices méthodiques que les enfants devront reprendre dans les trois années suivantes.

D'ailleurs, n'oublions pas que tous les mouvements devront être donnés avec précision pour être efficaces, que des exercices dits « de plancher » exigent parfois plus d'intensité, de volonté, que bien d'autres aux engins, que le travail méthodique doit être repris de leçon en leçon jusqu'à bonne exécution et que les exercices d'ensemble seront souvent interrompus par d'autres travaux afin de donner du mouvement et de ne pas fatiguer trop par l'attention et l'effort. C'est ainsi qu'on habituera les enfants à prendre très vivement différentes positions de départ pour les travaux des classes suivantes. Notons, par exemple, sur le sol : la position à genoux avec mains hanches, la position assise, jambes étendues, mains hanches ou mains aux épaules, la position couchée dorsale, la position accroupie, jambes tendues ou jambes pliées ; sur les bancs : position à cheval (mains hanches, mains épaules, mains devant la poitrine, en ajoutant même des exercices très simples de tête et de bras) la position couchée faciale en travers du banc, accroupie avec mains à l'appui, etc. Il suffit de jeter un coup sur les figures de la partie B du Manuel pour trouver ces différentes positions.

Les sauts divers de deuxième année seront perfectionnés, enfin les enfants étant amenés progressivement à donner une dose plus forte de travail, les leçons seront complétées dans la suite par de la suspension. La plus simple est la suspension faciale à l'espalier qu'on pourra combiner avec des mouvements de tête et de bras, puis viendra la suspension dorsale, et plus tard, les premiers exercices aux cordes verticales et au cadre.

Les élèves seront habituées au rythme par des exercices variés de marche et à de la mesure dans les travaux d'ensemble par des exercices d'ordre et d'alignement, des conversions et même des mouvements de bras pour lesquels ils devront compter à haute voix ; le travail devient pour eux plus vivant et la maîtresse s'en trouve soulagée.

MÉTHODE RATIONNELLE ET PLAN DE LING. — A partir de la première année, l'enseignement devient méthodique, avons-nous dit. Le moment est donc venu de revenir sur la méthode rationnelle, dite suédoise, que nous développerons aussi brièvement que possible car elle est admirablement expliquée par le prof.-Dr Jentzer dans la préface du Manuel cité à maintes reprises ; ensuite nous l'exposons par quelques leçons.

La méthode suédoise veut que, dans chaque leçon, on s'adresse indistinctement à toutes les parties de l'organisme suivant leur importance physiologique et exerce une influence considérable sur les quatre grandes fonctions : la respiration, la circulation, la nutrition, l'innervation. Elle présente l'immense avantage de convenir à tous, à des élèves de tout âge et des deux sexes ; elle permet aux plus forts d'exercer pleinement leurs muscles et aux faibles de se développer sans fatigue, elle règle ses exercices par une progression sage et rationnelle.

Ling, pour que la leçon soit complète, la décompose ainsi :

1. *Exercices d'ordre et préliminaires.* — Le but des premiers est de réveiller l'attention, d'apprendre à écouter, de faire observer la discipline, de donner le goût du rythme et du bon alignement. Les seconds font travailler d'une façon générale, mais faible tous les muscles pour les préparer à des exercices plus forts. Ils doivent comprendre entre autres des mouvements de jambes servant à décongestionner le cerveau et des petits mouvements correctifs tels que la flexion de tête en arrière.

2. *Exercices d'extension du dos.* — Le travail se fait généralement à l'espalier ; par une extension complète des muscles entourant la colonne vertébrale, il la redresse, élargit la cage thoracique et comprime les muscles abdominaux. L'extension du dos doit être complétée immédiatement par une flexion en avant (travail des muscles fléchisseurs) qui, si on la fait profonde, sera suivie d'une flexion de jambes pour ramener la circulation dans les parties inférieures. L'extension du dos est un travail complexe et difficile qu'il ne faut pas commencer trop tôt (nous ne la prenons qu'en quatrième année pour nos jeunes filles); elle doit être étudiée très progressivement et plutôt que de la laisser mal faire, mieux vaut la supprimer et y suppléer par plus de travail au groupe 5.

3. *Suspension.* — Elle fortifie les bras ; dans beaucoup de cas elle redresse la colonne vertébrale et développe la cage thoracique ; c'est ce triple but que nous poursuivons avec les premières suspensions à l'espalier.

4. *Mouvements d'équilibre.* — Après les exercices pénibles des groupes 2 et 3, le travail d'équilibre calme l'élève, agit spécialement sur le système nerveux et sur le cerveau. On a les exercices d'équilibre sur la barre qui prennent beaucoup de temps avec une classe nombreuse et ceux dits « de plancher » parfois trop difficiles pour nos jeunes élèves ; on pourra prendre à leur place une marche ordinaire ou une marche sur la pointe des pieds.

5. *Travail des muscles dorsaux.* — Après avoir agi par les exercices précédents sur l'ensemble du corps, on reprend les groupes des muscles en particulier en commençant par les plus importants au point de vue correctif. Par des mouvements spéciaux, les omoplates reprennent leur place, les épaules sont portées en arrière, la poitrine s'agrandit, les poumons se dilatent.

6. *Travail des muscles abdominaux.* — Les mouvements exercent alors des contractions des muscles de l'estomac et des intestins et facilitent leurs fonctions.

7. *Travail des muscles latéraux.* — L'action des exercices est encore portée par les muscles obliques sur les organes abdominaux.

8. *Sauts.* — Par les sauts, on arrive dans la leçon au degré d'intensité maximum ; chaque élève peut y apporter la somme de force dont il est capable et tous ont l'occasion de développer de la vie, de l'énergie, du courage.

9. *Mouvements respiratoires.* — Après le saut, il est nécessaire de calmer la respiration et la circulation par des exercices de bras ou de jambes lents et bien rythmés. Les élèves ne doivent plus avoir aucune excitation en quittant la leçon.

10. *Marche, course, jeux.* — Dans le courant de la leçon, on intercalera des exercices de marche et de course et si le temps le permet, on fera des jeux, sinon on réservera régulièrement une leçon à ces derniers dont la valeur pédagogique et hygiénique est reconnue.

Enfin, avec des élèves avancés, la leçon peut être rendue plus forte en prenant, après le groupe 7, un second travail de suspension plus difficile que le premier et en augmentant les sauts.

Tel est le plan rationnel. Le professeur expérimenté saura apporter des modifications, si c'est nécessaire, dans l'ordre de quelques groupes. C'est ainsi qu'il pourra, par exemple, faire un changement dans la série des groupes 5, 6 et 7 quand les engins, une fois placés, peuvent servir à deux mouvements différents ; parfois aussi, tel travail permet de combiner deux groupes.

Nous conseillons cependant de suivre strictement le plan, au début ; il facilitera d'ailleurs, au professeur, le travail de mémoire.

(A suivre).

J. B.

Errata. — Au précédent numéro, article « Botanique pratique », page 488, 7^{me} ligne, lisez *ketmié* des jardins, au lieu de *ketnué*.

VAUD
Administration générale.
CHANCELLERIE
Instruction professionnelle.

Dans sa séance du 13 août 1901, le Conseil d'Etat a pris les dispositions suivantes, complétant celles du 23 octobre 1900, concernant les cours professionnels :

1. Dans une même localité, il n'est pas accordé de subsides à plusieurs sociétés pour des cours temporaires similaires ;
2. Les cours qui ne comptent pas au moins six élèves, fréquentant régulièrement des leçons pendant toute la durée du cours, ne sont pas mis au bénéfice de subsides ;
3. Les subsides peuvent être refusés aux sociétés qui ne participent pas aux frais occasionnés par ces cours, ou dont la participation est insuffisante.

Décision du 23 octobre 1900.

Ne pourront être mis au bénéfice de subsides cantonaux, les sociétés et syndicats qui apportent des restrictions à la fréquentation des cours professionnels organisés sous leur patronage et n'en permettent ainsi pas l'accès à chacun.

Seront considérés comme constituant des restrictions :

- a) le paiement d'une finance d'écolage trop élevée ;
- b) le refus de la gratuité pour les personnes indigentes ;
- c) la condition de faire partie de la société ou du syndicat de patronage.

Chancellerie d'Etat.

Instruction publique et Cultes.

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ÉCOLE CANTONALE D'AGRICULTURE
LAUSANNE

L'enseignement comporte deux semestres ; il est approprié **aux jeunes gens de la campagne. Il est gratuit pour les élèves réguliers suisses et étrangers. Finance d'inscription** restituée à la clôture du cours aux élèves assidus, **fr. 5.**

Assurance obligatoire contre les accidents, **fr. 2.50.**

Ouverture du cours **4 novembre** 1901, à 2 heures du soir. Clôture le **6 mars** 1902.

Age d'admission, 16 ans.

Dernier délai d'inscription : **27 octobre.**

Produire acte de naissance, certificat de vaccination, carnet scolaire ou certificat d'études.

Auditeurs admis moyennant paiement de la finance d'inscription et de fr. 5 par heure de cours hebdomadaire.

Le programme du cours sera expédié gratis sur demande adressée au directeur.

Service de l'instruction publique.

ÉCOLES PRIMAIRES

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTS. — **Prahins.** Fr. 1400, 27 août à 6 h. — **Rougemont.** La place de régent ou régente de l'école temporaire de la **Manche.** 1^{er} novembre au 1^{er} avril. Fr. 250 pour toutes choses, 27 août à 6 h. — **Gressy.** Fr. 1400, 3 septembre à 6 h.

RÉGENTES. — **Rougemont.** Régente pour l'école temporaire de **Flendruz** (degré inférieur), 1^{er} novembre au 15 juin. Fr. 250 pour toutes choses, 27 août à 6 heures. — **Dompierre s/ Lucens.** Fr. 900, 3 septembre à 6 h.

NOMINATIONS

RÉGENTS. — MM. Peytrignet, Jules, à Montagny ; Rochat, Emile, à Vallorbe ; Favassin, Ernest, à Vallorbe ; Thévenaz, Arthur, à Givrins.

RÉGENTES. — Mlles Piot, Jane, à Yens ; Panchaud, Marie, à Givrins ; Jacottet, Emma, à Villeneuve.

Mlle Bovay, Marie, maîtresse d'école enfantine d'ouvrages, à Ependes.



Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

→ **CONFECTION SUR MESURE** ←

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

AVIS AUX PROMENEURS

ALLONS A MORAT!

ville pittoresque par ses arcades et remparts; campagne luxuriante et agréable, lac; vue des Alpes et du Jura; promenades en bateau à vapeur ou en bateau moteur élégant, prêt sur commande; voies ferrées en tous sens. H 2582 F

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

—o—o—o—

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.



Les machines à coudre

SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

*Paievements par termes. — Escompte au comptant.
Garantie sur facture.*

COMPAGNIE "SINGER,"

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Genève, Kanalgasse, 8.

Cham, h.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Yverdon, élément, avenue de la Gare.

Yverdon, ribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casano-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

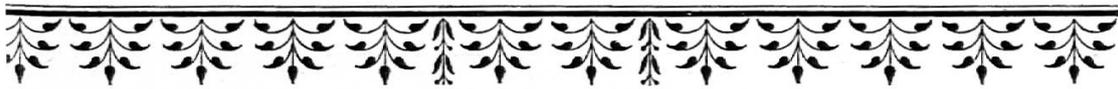
Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.

Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BO

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCH

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNÉE — Nos 35-36.

LAUSANNE — 7 septembre 1901.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'École d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **G. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & Co
Lausanne.

R. LUGECH 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce

ou à un compte rendu, s'il y a lieu. Prix des annonces: 20 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.
 MM. **Baatar**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgrin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst., Genève.

Jura Bernois.
 MM. **Fromaigeat**, L., inst., Saignelégier.
Mercerat, E., inst., Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.

Neuchâtel.
 MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.
 M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

Valais.
 MM. **Michaud**, Alp., inst., Bagnes.
Blanchut, F., inst., Collonges.

Vaud.
 MM. **Cloux**, F., Essertines.
Dériaz, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Faillettaz, G., Gimel.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Lausanne.
Magnin, J., Prévèrenges.

Suisse allemande.
 M. **Fritschi**, Fr., président
 du *Schweiz. Lehrerverein*, Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller
 fédéral, prés. honoraire, Berne.
Decoppet, C., Conseiller d'Etat,
 Lausanne.
Burdet, L., instituteur,
 vice-président, Lutry.

MM. **Perrin**, Marius, adjoint,
 trésorier, Lausanne.
Sonnay, adjoint,
 secrétaire, Lausanne.

RENTES VIAGÈRES

Les placements viagers peuvent être constitués par des versements au comptant ou par cession de titres, d'effets publics, d'obligations hypothécaires, etc.

Age du rentier	Versement unique pour une rente viagère immédiate de 100 fr. par an	Age du rentier	Rente annuelle pour un placement de 1000 fr.
50	1461,95	50	68,40
55	1290,15	55	77,51
60	1108,80	60	90,19
65	923,83	65	108,25
70	776,77	70	128,74

Les *tarifs*, les *prospectus* et les *comptes rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction de la

Société suisse
 d'Assurances générales sur la vie humaine
 Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
 à ZURICH

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

Vient de paraître:

Bædecker Suisse, Edition 1901	10.70
Bædecker Schweiz, » 1901	10.70
Bædecker Switzerland, Edition 1901	10.70
Le lac Léman. Guide accompagné de 12 cartes postales illustrées	1.25
Der Genfersee. Kleine Führer für Einheimische und Fremde Mit 12 Ausichtspostkarten in Lichtdruck	1.25
Souvenirs d'un alpiniste, par E. JAVELLE. Avec une notice biogra- phique et littéraire, par EUG. RAMBERT.	3.50
Grand guide du Valais pittoresque et illustré, par JULES MONOT	2.50
Guide pratique de l'ascensionniste sur les montagnes qui en- tourent le lac de Genève par CH. SCHAUB et M. BRIQUET	3.50
Guide des Ormonts. Ormont-dessus. — Le Sépey. — La Comballaz, par E. BUSSET et E. DE LA HARPE. Avec illustrations	2.—
Le Mont-Blanc. Ascensions d'hiver et d'été. Etudes dans la haute mon- tagne par PAUL GUSSELDT. Avec illustrations	4.—
Cartes Dufour, Siegfried, Leuzinger, Mullhaupt et autres.	

OUVRAGES

à l'usage des promeneurs et des excursionnistes.

Atlas de poche des plantes des champs, des prairies et des bois. Texte par R. SIÉLAIN. 3 séries cart. toile	6.50
Flore colorée de poche à l'usage du touriste dans les montagnes (Suisse, Savoie, Dauphiné, Pyrénées, Auvergne, Jura, Vosges), par H. CORREVON, cart. toile	6.50
Atlas de poche des oiseaux de France, Belgique et Suisse. Texte par le baron L. D'HAMONVILLE, 3 séries cart. toile	6.50
Atlas de poche des insectes de France utiles et nuisibles. Texte par E. DOUGÉ, cart. toile	6.50
Atlas de poche des papillons de France, Suisse et Bel- gique, par le Dr PAUL GIROD, cart. toile	6.50
Petit atlas de poche des champignons de France comes- tibles et vénéneux les plus répandus. Texte par PAUL DURNÉE, cart. toile	4.—
Atlas de poche des poissons des eaux douces de France, Belgique et Suisse romande. Texte par C. ROVERET-WATTEL, cart. toile	6.50
<i>chaque volume est illustré de nombreuses planches coloriées et noires.</i>	

Rentrées des classes : Collège cantonal, Gymnase classique, Ecole Villa-
nont, Ecole Vinet, **année scolaire 1901-1902.** Les programmes de ces
établissements sont en distribution à la librairie PAYOT & C^{ie}.

VAUD

Le Musée scolaire cantonal

(Bâtiment de l'Ecole normale, 3^e et 4^e étages)

sera ouvert gratuitement au public **à partir du 1^{er} septembre prochain,**
les mercredi et samedi après-midi, de 2 à 5 heures.

Toute personne qui désirera le visiter en dehors de ces heures-là pourra le faire
en s'adressant au concierge de l'Ecole normale.

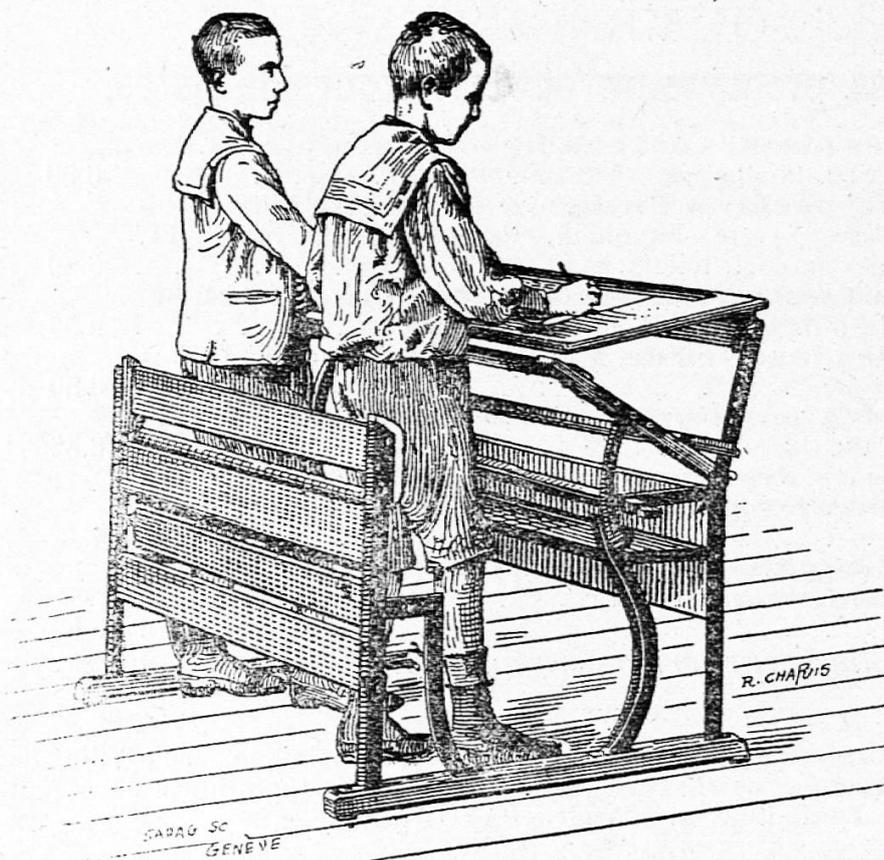
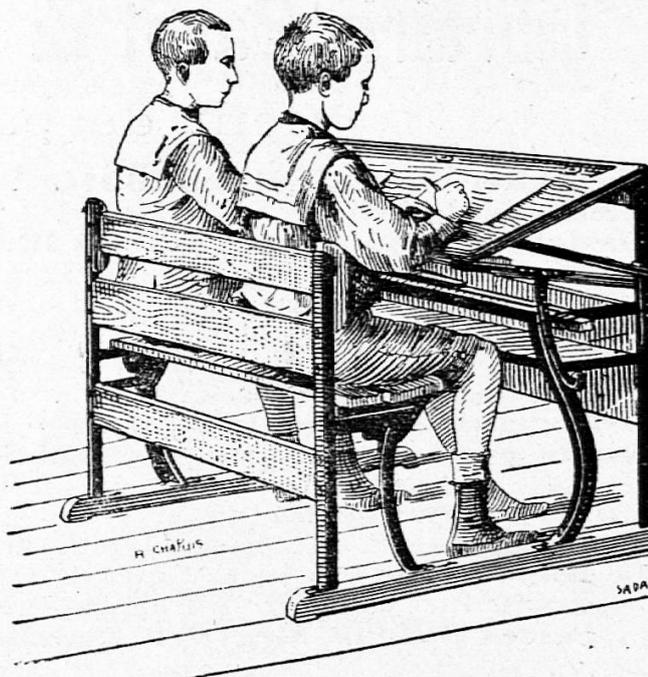
PUPIETRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre offic
DU CANTON DE GE
Travail assis et de

*S'adapte à toutes
tailles.*

La fabrication p
faire dans chaque lo
S'entendre avec l'inve

Modèle N° 15

Prix du pupitre avec
47 fr. 50

Même modèle avec c
47 fr 50

Attestations et pros
à disposition



1883. Vienne. — Mé
mérite.

1883. Exposition N
de Zurich. — Diplôme

1884. Exp. Intern
Nice. — Médaille d'arg

1885. Exp. Internati
Inventions brevetées, I
Médaille d'or.

1885. Exp. Internati
Travail, Paris. — Méda

1893. Expos. Intern
d'Hygiène, Dijon. —
d'honneur.

1893. Expos. Intern
du Havre. — Médaille

1889. EXP. INTERN
NALE, PARIS. — M
D'OR.

1896. Exp. Nationale
— Seule MÉDAILLE
cernée au mobilier sco

1900. Exp. Univ
Paris. — Médaille

La plus haute récom,
accordée au mobilier s

